



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LA CELLULE REGIONALE BIOMASSE PREFECTORALE

CRFB du 6 décembre 2024

DREAL/Mission Transition Ecologique/ C. Commenge, et DRAAF, ADEME, DREETS

Commission Régionale Forêt-Bois - Cellule Régionale Biomasse

A l'origine de la cellule

Analyse du
projet
industriel

Audition du
candidat

- . Politique publique d'accompagnement financier des projets de production d'énergie à partir de la biomasse, du végétal au déchet
- . Appui sur des Appels à projets ADEME ou Ministère Ecologie (C°RE)
- . Membres :
ADEME / DRAAF / DREETS / DREAL (secrétariat, animation)

. **Instruction de projets d'importance « conséquente » depuis 2006**

Exemple d'un projet :

Projet industriel de fabrication de panneaux de bois et chaudière industrielle en NA mobilisant :

- *bois issus de la forêt, connexes de scierie*
- *BFV-BD*
- *Résidus de culture*

Adéquation
ressources /
besoins

Types d'avis de
la cellule

Formalisation de
l'avis du Préfet

Instruction du 18 juillet 2024 : nouveau cadre d'action de la Cellule Biomasse Régionale abroge le cadre de 2009 pour la création ou le renouvellement d'installations
La cellule peut « Consulter des acteurs économiques »

Enjeux:

- « capacité à mobiliser de nouvelles ressources,
- éviter/modérer les conflits d'usage
- priorité à l'alimentation
- évaluation et suivi des prélèvements »

Commission Régionale Forêt-Bois - Cellule Régionale Biomasse

	SERVICE	Analyse pour un projet	
A l'origine de la cellule	DRAAF forêt bois < seconde transformation du bois et agriculture	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Volumes disponibles / prélevés, les sites concernés, hiérarchie des usages (DRAAF/SERFOB)</i> - <i>SAU utilisée, concurrence alimentaire (DRAAF/SREAA)</i> 	Adéquation ressources / besoins
Analyse du projet industriel	DREETS aspect économique	- <i>Contexte économique, aides déjà attribuées</i>	Types d'avis de la cellule
	ADEME respect cahier des charges, analyse globale	- <i>Analyse systémique en lien avec Ademe nationale</i>	
Audition du candidat	DREAL Bois en Fin de Vie, Bois Déchets	- <i>Adéquation matières mobilisées / ressources à terme, repérage cadre ICPE, aspect énergie et EGES évitées, hiérarchie des usages</i>	Formalisation de l'avis du Préfet

Instruction du 18 juillet 2024 : « missions élargies à tout type d'installations non alimentaires consommatrices de biomasse, expertise, évaluation des plans d'approvisionnement de candidats aux AO »
 « référence aux SNBC et SNMB » et « **prévention des conflits d'usage** »

Commission Régionale Forêt-Bois - Cellule Régionale Biomasse

A l'origine de
la cellule

Quand ? Selon l'importance du dossier, un enjeu particulier

Qui ? Responsable du projets et toutes personnes susceptibles d'éclairer la demande ou l'offre

Adéquation
ressources /
besoins

Les questions

- *Quels besoins industriels (transformation matière et/ ou la production énergétique) ou de chauffage (RCU...)?*
- *Pourquoi ce territoire ? Connaissance des enjeux ? Place du projet pour l'entreprise, ses partenaires*
- *Quel périmètre de l'approvisionnement, quelle connaissance de l'offre ? Evaluation de l'évolution de la demande dans le temps avec ses partenaires*
- *Qualité des engagements des fournisseurs, l'impact des transports de la matière, impact sur la SAU*
- *Pérennité de l'offre*

Analyse du
projet
industriel

Types d'avis de
la cellule

**Audition
du
candidat**

Formalisation de
l'avis du Préfet

Instruction du 18 juillet 2024 « conseil au Préfet, élaboration des politiques publiques, consulter les acteurs locaux », « prévenance sur la confidentialité des données »

Commission Régionale Forêt-Bois - Cellule Régionale Biomasse

A l'origine de
la cellule

DRAAF :

- résultats de l'IFN, EAB, études de disponibilités, Cartofob, PRFB, SRB, analyse de données agricoles

DREETS :

- Analyse des aspects économiques

ADEME :

- Respect du cahier des charges, analyse globale

DREAL :

- Analyse des données Bois en Fin de Vie, Bois Déchets, données AREC, étude régionale Ademe 2024.

Analyse du
projet
industriel

Audition du
candidat

**Adéquation
ressources /
besoins**

Types d'avis de
la cellule

Formalisation de
l'avis du Préfet

*Coordination entre cellules biomasse si
l'approvisionnement est suprarégional*

Instruction du 18 juillet 2024 : données « fiables, précises, régulières, cohérentes avec celles des acteurs économiques »

Commission Régionale Forêt-Bois - Cellule Régionale Biomasse

A l'origine de
la cellule

Avis favorable projet de qualité, peut être assorti de recommandations pour optimiser l'approvisionnement dans le temps

Adéquation
ressources /
besoins

Analyse du
projet
industriel

Avis favorable avec réserve la cellule émet des doutes sur l'approvisionnement, formule soit des recommandations vérifiables soit incite à la vigilance sur l'équilibre de l'approvisionnement entre les matières, dans la durée, prend note des engagements sur le transport moins carboné etc.

**Types d'avis
de la cellule**

Audition du
candidat

Avis favorable avec demande de garantie demande d'un engagement écrit, vérifiable et mesurable dans le temps par le maître d'ouvrage de l'AAP

Formalisation de
l'avis du Préfet

Avis défavorable, l'avis de Ademe sera conforme

Instruction du 18 juillet 2024 « Les cellules bénéficieront d'un retour des contrôles et des « déclarations de durabilité »

Commission Régionale Forêt-Bois - Cellule Régionale Biomasse

A l'origine de
la cellule

Analyse du
projet
industriel

Audition du
candidat

- **Note technique** agrégeant les avis des services
 - **Note de présentation** au Préfet de Région des enjeux et des avis des services, *avis à la main du préfet*
 - Transmission à l'Ademe
 - Pas de communication des analyses au candidat car c'est un élément de jugement d'une offre (procédure Ademe ou C°RE)
 - Avis de la cellule biomasse si modification du plan d'approvisionnement initial
 - Production d'un rapport annuel au Préfet de Région et à la DGEC / MAAF
- Suites :**
- suivi contractuel des engagements par C°RE ou Ademe
 - avis CRB sur des modifications des plans d'approvisionnement

Adéquation
ressources /
besoins

Types d'avis de la
cellule

**Formalisation
de l'avis du
Préfet, suites**

Instruction du 18 juillet 2024 : « Évaluation des évolutions des plans lauréats, suivi de l'utilisation de la biomasse, recueil des déclarations annuelles des lauréats » et « synthèses d'activités à envoyer aux ministères », « Transposition de la directive 2018/2001 RED 3 : **révision en mai 2025 du rôle renforcé des cellules biomasse (assise juridique)** »

Je vous remercie pour votre attention

Projet de PPE 3 mise à la consultation du public

USAGES À CONSIDÉRER EN PRIORITÉ	USAGES À DÉVELOPPER RAISONNABLEMENT ET SOUS CONDITIONS	USAGES DONT LE DÉVELOPPEMENT EST À MODÉRER
ALIMENTATION HUMAINE	TRAFIC AÉRIEN (DOMESTIQUE ET INTERNATIONAL)	PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ
ALIMENTATION ANIMALE	SOUTES MARITIMES	RÉSIDENTIEL ET TERTIAIRE – CHAUFFAGE ET ECS NON PERFORMANTS
PUITS DE CARBONE – PRODUITS BOIS ET FORÊTS	TRANSPORTS – PL, BUS ET CARS, ET TRANSPORT FLUVIAL ET FERROVIAIRE	RÉSIDENTIEL ET TERTIAIRE – CUISSON
FERTILITÉ DES SOLS (RETOUR AU SOL DES RÉSIDUS ET COUVERTS)	TRANSPORT – VÉHICULES LÉGERS	
INDUSTRIE – CHALEUR HAUTE °C ET NON-ÉNERGÉTIQUES	INDUSTRIE – CHALEUR BASSE TEMPÉRATURE	
RÉSEAUX DE CHALEUR	RÉSIDENTIEL ET TERTIAIRE –BIOMASSE SOLIDE POUR CHAUFFAGE ET ECS PERFORMANTS	
CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES DE L'AGRICULTURE, ET DE LA FILIÈRE FORÊT-BOIS		
ENGINS LOURDS DE CHANTIER		

NR : pas de hiérarchisation des usages dans les colonnes